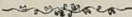
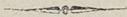


UNIVERSITÉ DE LIÈGE.

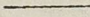


ANNÉE 1867-1868.

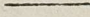


RAPPORT DU PRO-RECTEUR


M. A. SPRING.



PROGRAMME DES COURS.

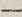


DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES.



LIEGE

IMPRIMERIE DE J. DESOER, LIBRAIRE



1867

Des 738 élèves inscrits, 666 sont nés en Belgique et se répartissent entre ses diverses provinces dans les proportions suivantes :

Province de Liège	346
» Hainaut	81
» Namur	60
» Brabant	54
» Limbourg	40
» Luxembourg	39
» Anvers	23
» deux Flandres	23

Les élèves étrangers sont au nombre de 72 et appartiennent aux États que voici :

Pologne.	16	Mexique	2
Pays-Bas	13	Turquie.	2
France	7	Brésil	1
Espagne	6	Autriche	1
Prusse	6	Cuba	1
Grand-Duché de Luxemb.	6	Bolivar'.	1
Java.	4	Angleterre'.	1
Principautés Danubiennes	2	Italie.	1
Russie	2		

La mort a enlevé trois élèves à l'affection de leur famille et à celle de l'Université ; ce sont :

- M. Georges-Hippolyte Dupuich , de Bruxelles, élève de l'École des Arts et Manufactures , décédé le 15 avril 1867 ;
- M. Jules Collard , de Jemeppe , élève du Doctorat en Médecine , décédé le 11 mai ; et
- M. Charles-François-Noël Housiaux , de Molenbeek-St-Jean , élève de l'École des Mines , décédé le 27 août.

EXAMENS.

300 élèves ont pris inscription pour passer leur examen devant les jurys universitaires pendant la deuxième session de 1866 et la première de 1867 ;

De ce nombre 213 ont été admis , dont :

124 d'une manière satisfaisante ,

67 avec distinction ,

22 avec la plus grande distinction.

Voici la liste des élèves reçus avec distinction :

MM.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1 Legrand , Paul-Alex. , de Mons. | 5 Portmans , Walter , de St-Trond. |
| 2 Leclercq , Olivier , d'Ath. | 6 Liben , Jacques , de Tournai. |
| 3 Braun , Alexandre , de Nivelles. | 7 Van den Bosch , Albert-Eugène-Charles , de Tirlemont. |
| 4 Reuleaux , Charles , de Liège. | |

MM.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

- | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| 1 Pasquier , Alfred , de Fleurus. | 5 Anten , Jean , de Liège. |
| 2 Thiry , Joseph , de Chanly. | 6 Houba , Adolphe , de Cielle. |
| 3 Putzeys , Joseph , de Heers. | 7 Péters , Th.-Marie-Ém. , de Liège. |
| 4 Wéry , Louis , de Gleixhe. | 8 Evrard , Eugène. de Verlainne. |

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|---|--|
| 1 Deprez , William , de Spa (1). | 13 Montjoie , Adolphe-Joseph , de Groyenne-Andennes (1). |
| 2 Bertrand , François , de Liège. | 14 Plissart , Firmin , de Tongres-Notre-Dame. |
| 3 Servais , Lucien , de Liège. | 15 Sotiau , Louis , de Liège. |
| 4 De Loch , Victor-Marie-François , de Schaerbeek. | 16 Halbart , Jules , de Rocour. |
| 5 Jacqué , Jules , de Bruges. | 17 Soubre , Joseph , de Bruxelles (1). |
| 6 De Thibault , A. , M. , C. , de Mons. | 18 Van Zuylen , Albert , d'Anvers. |
| 7 Bronne , Georges-Alb. , de Liège. | 19 Ancion , Jules , de Liège. |
| 8 Arnauts , Édouard , de Dormael. | 20 De Booseré , Jean-Henri-Eugène , de Haelen. |
| 9 Kupfferschlaeger , Joseph-François-Victor , de Liège. | 21 Rossignon , Joseph , de Huy. |
| 10 Selb , Florent , d'Anvers. | 22 Leroux , Léon , de Dison. |
| 11 Seny , A. , de Poucet , lez-Hannut. | 23 Brasseur , Edmond , de Gilly. |
| 12 Fagan , Edmond , de Liège. | |

(1) MM. Deprez , Montjoie et Soubre ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|-------------------------------------|--|
| 1 Mottard, Ch., Lamb., de Geer. | 12 Delbastaille, Alf., de Liège (1). |
| 2 Harzé, Raoul, de Liège. | 13 Rosart, Jules, de Velaine. |
| 3 Villers, Olivier, de Fexhe-Slins. | 14 Houbeau, Gustave-Henri, de
Branchon (1). |
| 4 Sentroul, Charles, de Liège. | 15 Deghilage, Émile, de Grand-
Reng (1). |
| 5 D'Ans, Eugène, de Liège. | 16 Taillard, Prosper, de Herve. |
| 6 Bellefroid, Auguste, de Herten. | 17 Van Segvelt, Edm., de Malines. |
| 7 Collard, Jules, de Jemeppe. | 18 Defalle, Libert, de Crisnée. |
| 8 Collard, P., Ant., de Haccourt. | 19 Tandel, Henri, de Liège (1). |
| 9 Palante, Léopold, de Liège. | 20 Van de Walle, D. de Lichtervelde. |
| 10 Beco, Touss., de Chokier (1). | |
| 11 Jacoby, J. B. d'Asselborn (1). | |

Les élèves qui ont obtenu la plus grande distinction, sont :

M.

A. FACULTÉ DE PHILOSOPHIE.

Degive, Arthur-Léon-Joseph, de Haltinnes.

M.

B. FACULTÉ DES SCIENCES.

Groven, Jean, de Jesseren.

MM.

C. FACULTÉ DE DROIT.

- | | |
|---|----------------------------|
| 1 Mestreit, Laurent-Clément-Jos.,
d'Arlon (2). | 3 Baar, Émile, de Liège. |
| 2 Nossent, Jules, de Tongres. | 4 Leroux, Léon, de Dison. |
| | 5 Selb, Florent, d'Anvers. |

MM.

D. FACULTÉ DE MÉDECINE.

- | | |
|------------------------------------|---|
| 1 Dubois, Constant, de Villance. | 7 D'Ans, Auguste, de Liège (3). |
| 2 Dessouroux, Victor, de Charneux. | 8 Grandjean, Nicolas-Joseph, de
Volailville (3). |
| 3 Reypens, Charles, de Duffel. | 9 Van Aubel, J., Ch., de Meerssen. |
| 4 Lenoir, Eugène, de Liège. | 10 Van de Vyvere, Aug., de Bruges. |
| 5 Michel, Henri, de Bellefontaine. | 11 Kittel, Victor, Joseph, d'Aubel. |
| 6 Umé, Joseph, de Bruxelles (3). | |

(1) MM. Beco, Jacoby, Delbastaille, Houbeau, Deghilage et Tandel ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

(2) M. Mestreit a obtenu ce grade dans deux examens différents.

(3) MM. Umé, D'Ans et Grandjean ont obtenu ce grade dans deux examens différents.

Les examens de passage et de sortie des écoles spéciales ont donné les résultats suivants :

Sur 285 récipiendaires qui se sont présentés, 244 ont été admis, dont :

186 d'une manière satisfaisante ,

51 avec distinction ,

7 avec grande distinction.

Voici les noms des élèves reçus avec distinction :

MM.

- | | |
|---|---|
| 1 Bisenius, Eugène, de Steinfort. | 26 Porta, Nicolas, de Huy. |
| 2 Rolland, Camille, de Heusies. | 27 Gay, Jacques, de Varsovie. |
| 3 Folville, Alfred, de Villers-le-Temple. | 28 Yguerravide, Joseph, de Potosi. |
| 4 Simon, Alfred, de Liège. | 29 De Roebé, Théod., de Manom. |
| 5 Trompeter, Alex., de Varsovie. | 30 Michaelis, F., de Luxembourg. |
| 6 Fresez, Aug., de Luxembourg. | 31 Dejaer, Jules, de Namur (2 examens). |
| 7 Le Doyen, Antoine, d'Aywaille. | 32 Des Enfans, Gust., de Mauraage. |
| 8 Vanlangenhove, Roger, de Gand. | 33 Galler, Pierre, de Jemeppe. |
| 9 De Ponthière, Albert, de Liège. | 34 Dejardin, Louis, de Liège. |
| 10 Vandermaesen, Jos., d'Esneux. | 35 Rutot, Aimé, de Mons. |
| 11 Reigler, Armand, de Spa. | 36 Devachez, Jules, de Bruxelles. |
| 12 Vandermade, Arm. d'Arnhem. | 37 Vasœur, Adhémar, de Quarignon |
| 13 Syrocziński, Léon, de Jurkowce. | 38 Willeaume, Léon, de Liège. |
| 14 Tournay, Jules, de Gembloux. | 39 Moyaux, Aug., de Bruxelles. |
| 15 Polain, Alphonse, de Liège. | 40 Roberti-Lintermans, de Liège. |
| 16 Lekeu, Alfred, de Liège. | 41 Poulet, Gust., de Grâce-Berleur. |
| 17 Rodolinski, Joseph, de Cracovie. | 42 Evrard, Florent, de Liège. |
| 18 Kirsch, Léopold, de Liège. | 43 Laguesse, Léon, de Liège. |
| 19 Durieu, Félix, de Paris. | 44 Fineuse, Édouard, de Gedinne. |
| 20 De Liège, Georges, de Liège. | 45 Bury, Alphonse, de Liège. |
| 21 Massalski, Urb., de Kiedrazowka. | 46 Dutreux, Léon, d'Arlon. |
| 22 Bertrand, Gustave, de Liège. | 47 Bodson, Materne, de Liège. |
| 23 Picard, Émile, de Bruxelles. | 48 Alvin, Louis, de Bruxelles. |
| 24 Devos, Lucien, de Liège. | 49 Mousty, Émile, de Mons. |
| 25 Tugendhold, Benedict, de Lodz. | 50 Mockel, Ernest, de Liège. |

Les élèves qui ont obtenu la grande distinction sont :

MM.

- | | |
|--|------------------------------------|
| 1 Dineur, Henri, de Merbes-le-Château. | 4 Mahiels, Albert, d'Arras. |
| 2 Roy, Émile, de Poitiers. | 5 Servais, Paul, de Luxembourg. |
| 3 Loiseau, Oscar, de Landelies. | 6 Rocour, Georges, de Liège. |
| | 7 Pergameni, Edgard, de Bruxelles. |

Soixante-sept élèves ont été diplômés, savoir :
13 en qualité d'ingénieur civil mécanicien, dont 3 avec distinction :

MM.

- | | |
|------------------------------|----------------------------------|
| 1 Mahiels, Albert, d'Arras. | 3 Tugendhold, Benedict, de Lodz. |
| 2 Gay, Jacques, de Varsovie. | |

27 en qualité d'ingénieur civil des arts et manufactures, dont un avec grande distinction :

M.

M. Massalski, Urbain, de Kiedrasowka.

Et 3 avec distinction :

MM.

- | | |
|-----------------------------------|-----------------------------|
| 1 Delstanche, Paul, de Bruxelles. | 3 Abras, Charles, de Namur. |
| 2 Devos, Lucien, de Liège. | |

16 en qualité d'ingénieur civil des mines, dont 3 avec distinction :

- | | |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 1 Dejaer, Jules, de Namur. | 3 Michaelis, Fréd., de Luxembourg. |
| 2 Desguin, Pierre, de Bruxelles. | |

11 en qualité d'ingénieur honoraire des mines, dont 4 avec distinction :

MM.

- | | |
|------------------------------|--------------------------------|
| 1 Mockel, Ernest, de Liège. | 3 Goffart, Maréchal, d'Ouffet. |
| 2 Malisoux, Émile, de Namur. | 4 Orman, Ernest, de Lessines. |

CONCOURS UNIVERSITAIRE.

Un seul élève a obtenu la palme au dernier concours Universitaire ; il appartient à cette Université.

C'est M. Joseph Piro, de Liège, élève-ingénieur à l'école spéciale des mines. Son mémoire couronné répond à la question suivante :

« Exposer, au point de vue de la chimie, l'état actuel de nos connaissances sur les volumes et les densités des gaz et des vapeurs ; et indiquer le parti que la philosophie chimique peut tirer de ces connaissances. »

PERSONNEL ENSEIGNANT. — ATTRIBUTIONS.

Le commencement de l'année académique a été attristé par la perte de l'homme estimable et dévoué qui était à la tête de l'Université depuis 1864.

M. François Kupfferschlaeger, Recteur, professeur ordinaire de la Faculté de droit, a succombé le 19 octobre 1866, à un âge qui semblait nous promettre encore de longs services.

Une disposition de dernière volonté, inspirée par un excès de modestie que nous regrettons, nous a empêchés de rendre à cette vie honorable et universellement respectée l'hommage public qu'elle aurait si bien mérité.

Sans parler de la dignité rectorale, qui est restée vacante pendant l'année, et dont le Roi, aux applaudissements de l'Université, vient d'investir, pour la prochaine période triennale, l'honorable M. Charles de Cuyper, professeur ordinaire de la Faculté des sciences, les cours devenus vacants par le décès de M. Kupfferschlaeger, ont été assumés par plusieurs de ses collègues de la Faculté.

L'honorable M. Evrard Dupont, récemment admis à l'éméritat, a puisé dans son noble et constant dévouement à l'Université le courage et la force pour continuer encore, pendant cette année, l'enseignement des Pandectes. D'autre part, MM. les professeurs Thiry, G. Macors et de Savoye se sont généreusement offerts pour enseigner chacun une partie des matières qui avaient été dans les attributions de M. Kupfferschlaeger.

Actuellement, l'enseignement du Droit romain est réorganisé définitivement et de façon à dissiper toutes les inquiétudes.

Les cours d'*Histoire et d'Institutes du Droit romain* et celui d'*Encyclopédie du Droit* seront faits par M. Parfait Namur, professeur ordinaire, qui, en vertu d'un arrêté royal du 7 février dernier, passe de l'Université de Gand, où son talent a été hautement apprécié, à celle de Liège, et le cours de *Pandectes* par M. C. Maynz, docteur en droit, ancien élève de notre Université, et un des professeurs les plus éminents de l'Université de Bruxelles. M. Maynz a été nommé professeur ordinaire à la Faculté de Droit par arrêté royal du 1^{er} mai 1867.

Les cours des autres facultés ont été faits conformément au programme, sauf celui de pharmacie. Par dépêche du 20 avril, M. le Ministre de l'intérieur a consenti à ce que M. le professeur Péters fût suppléé, dans la partie non chimique de ce cours, par M. le docteur Van Aubel.

Pour l'année prochaine, M. le professeur N. Ansiaux est autorisé, par décision ministérielle du 3 juillet dernier, à se faire suppléer, pour la partie du cours théorique, qui comprend les maladies des os et pour celui des bandages et appareils, par son fils, M. Oscar Ansiaux, docteur spécial en sciences chirurgicales.

A l'occasion du 25^{me} anniversaire de l'institution de l'Académie royale de médecine de Belgique, M. le professeur H. Sauveur, membre honoraire de cette compagnie, a été promu au grade d'officier dans l'Ordre de Léopold.

A part le décès du Recteur bien regretté, le corps professoral actif n'a eu aucune perte à déplorer. Mais il a rendu les derniers honneurs à M. Jean-Nicolas Noël, professeur émérite de la faculté des sciences, décédé le 12 mars 1867, après une vie consacrée tout entière à l'enseignement et honorée de l'estime universelle.

COURS FACULTATIFS. — COURS PRIVÉS.

Pour peu qu'on considère les aptitudes littéraires que l'époque actuelle réclame de tous ceux qui se mêlent, soit à la vie publique, soit au monde des affaires, on regrette que nos programmes n'offrent pas plus d'occasions de s'exercer à la parole improvisée et écrite. M. Stecher, professeur de littérature française, a cherché à remplir cette lacune en organisant des *conférences d'analyse littéraire*, dans lesquelles un grand nombre d'élèves des diverses facultés et des écoles spéciales se sont exercés, sous la direction familière du professeur, à l'art d'exposer leurs idées, soit oralement, soit par écrit.

M. Schmit a fait un cours public d'*Axonomie*, système particulier de projections; M. le docteur Oscar Ansiaux a conti-

nué ses leçons sur l'étude générale et approfondie du traitement des fractures ; enfin, M. le docteur Kuborn a fait un cours privé d'Uroscopie au lit du malade.

PUBLICATIONS.

Voici les titres des ouvrages et notices publiés par MM. les professeurs dans le courant de l'année 1866-1867 :

J. Stecher. *Mandeville à Liège* (ANNUAIRE DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION).
— *Berneville*, — *Guillaume de Béthune*, — *Quènes de Béthune*,
(BIOGRAPHIE NATIONALE, tome I).
— *Le Patriotisme moderne* (CAUSERIES POPULAIRES DE M^{me} LA BARONNE DE CROMBRUGGHE, 3^e année, n^o 7).

A. Le Roy. *L'ami des enfants*, nouvelle édition, corrigée et augmentée ;
— Vingt notices de la BIOGRAPHIE NATIONALE, t. II.
— *Souvenirs des vacances. II. A travers les Carpathes*. Liège, 1867, in-18.
— Nombreux articles de critique philosophique, historique, littéraire, etc., dans divers journaux et recueils périodiques.

G. Nypels. *Nouveau Code pénal* ; édition accompagnée des Textes du Code de 1810 et d'une conférence des articles du nouveau Code.
— *Législation criminelle de la Belgique avec commentaire législatif du nouveau Code pénal*. Premier volume. Bruxelles, gr. in-8^o.
— *Le Code pénal interprété, ou Commentaire doctrinal du nouveau Code pénal belge*. 1^{re} livraison. Bruxelles, in-8^o.
— *Pasinomie, ou Recueil annoté des lois et arrêtés royaux de Belgique*. Bruxelles, in-8^o.

Ém. de Laveleye. Diverses études sur l'agriculture et l'organisation de l'armée en Prusse, ainsi que sur l'unité monétaire, dans la *Revue des Deux-Mondes*, n^{os} du 15 février, 1^{er} avril, 15 juin, et 1^{er} septembre.

M. Gloesener. La description abrégée de trois chronographes de construction différente : chronographes à cylindre tournant uniformément, à pendule, à barre ; — puis la description d'un télégraphe sous-marin et continental écrivant les dépêches pour la première fois avec un multiplicateur (sans électro-aimant) et les écrivant avec une vitesse double sur deux lignes parallèles ; dans le *Cosmos, Revue hebdomadaire des sciences*, septembre 1867.

- J. B. Brasseur. *Programme du cours de Géométrie descriptive fait à l'Université de Liège*. 4^e édition. Liège, Th. Sazonoff, 92 pages in-4^o.
- C. de Cuyper. *Revue universelle des Mines*, tome XXI.
— *Revue de l'Exposition universelle de 1867*, tome I.
- L. de Koninck. *Tableaux des principales séries des composés organiques, à l'usage des élèves qui fréquentent le cours de chimie organique fait à l'Université de Liège*.
- C. E. Catalan. *Éléments de Géométrie*, 2^e édition. Liège.
— *Traité élémentaire de Géométrie descriptive*. 5^e édit. Paris, Dunod.
— *Histoire d'un Concours*. 2^e tirage. Liège.
— *Notice sur les travaux d'Eugène Catalan*. Rome.
— *Note sur un problème d'analyse indéterminée, et Addition à cette Note*. Rome.
— *Sur les nombres de Bernouilli et d'Euler*, dans les MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE.
— *De l'intégrale définie qui représente la somme des $p + 1$ premiers termes du développement de $(\alpha + \beta)^m$* ; BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, t. XXIII, n^o 4.
- Is. Kupfferschlaeger. *Comptes-rendus d'Analyses et d'Essais doctima-
tiques faits au Laboratoire de Docimasia à l'Université de Liège*
(REVUE UNIV. DES MINES, t. XX et XXII).
— *Modifications faites au procédé de M. Margueritte pour le dosage
volumétrique du fer* (REVUE UNIV. DES MINES, t. XXI).
— *Note sur l'huile de pétrole* (MÉDECIN DE LA FAMILLE, du 15 fé-
vrier 1867).
— *Des réactifs chimiques et des méthodes d'analyse qualitative*,
(2^e édition, in-8^o).
- G. Dewalque. *Rapport sur la Notice sur l'extension du calcaire grossier
de Mons dans la vallée de la Haine, par MM. Cornet et Briart*
(BULET. DE L'ACAD. ROY. DE BELGIQUE, 2^e série, t. XXII, p. 262).
— *Rapport sur la Note sur l'existence, dans l'Entre-Sambre-et-
Meuse, d'un dépôt contemporain de la craie de Maestricht et sur
l'âge des autres couches crétacées de cette partie du pays* (IBIDEM,
t. XXII, p. 265).
— *Rapport sur une Note de M. Gouthier sur deux lambeaux de
terrain crétacé dans la province de Namur* (IBIDEM, t. XXIII,
p. 372).

- G. Dewalque. *Observations des phénomènes périodiques* (IBID., t. XXIII, pp. 52, 414, 430).
- Diverses Notices pour le 1^{er} volume de la BIOGRAPHIE NATIONALE.
 - *Abrégé de conchyliologie appliquée à la géologie*. Liège, in-12, pl.
- Ed. Morren. *La Belgique horticole*, tome 17.
- *Bulletin de la Fédération des Sociétés d'horticulture de Belgique pour 1866*, 1 vol. in-8°.
 - *Revue générale de l'état et des progrès de l'horticulture belge en 1865 et 1866*, in-8°.
 - *La duplication des fleurs et la panachure du feuillage*, in 8°.
 - *L'origine des variétés sur l'influence du climat artificiel des jardins*; BIBL. UNIVERS. DE GENÈVE.
 - *Recherches expérimentales pour déterminer l'influence de certains gaz industriels sur la végétation*. Londres 1866.
 - *Pierre Coudenberg, sa vie et ses œuvres*. Gand 1866.
- L. Pérard. *Note sur l'emploi du pyromètre à air de M. Regnaut*.
- *Introduction à la Physique mathématique : Métamorphoses et unité des forces*, 1^{re} partie.
 - Plusieurs rapports sur diverses parties de l'Exposition universelle de 1867, relatives à la Physique et à ses applications.
- A. Spring. *Symptomatologie, ou Traité des accidents morbides*, t. I, 2^e fascicule. Bruxelles, Henri Manceaux, 1867, pp. 255-565, in-8°.
- Ad. Wasseige. *Trois observations obstétricales*. BULLETIN DE L'ACAD. ROY. DE MÉDECINE, 3^e série, t. 1, p. 85.

SERVICE MATÉRIEL. — BIBLIOTHÈQUE. — COLLECTIONS.

Le service matériel a continué de bien marcher, et nos collections n'ont point cessé de s'enrichir. Parmi les accroissements qu'elles ont reçus cette année, nous citerons plus particulièrement l'achat de manuscrits précieux relatifs à l'histoire de l'ancien Pays de Liège, achat qui s'est fait à l'aide de crédits extraordinaires considérables, votés par la Législature et par l'Administration communale.

Le total des ouvrages inscrits au Catalogue d'entrée de la Bibliothèque, depuis le 1^{er} octobre 1866 jusqu'au 1^{er} octobre 1867

s'élève au chiffre de 3602, subdivisés ainsi qu'il suit, d'après leur format :

Volumes in-folio	418
» in-4°	827
» in-8° et min. format	2042
Dissertations	615
Le nombre des volumes manuscrits est de	53

Comme les années précédentes nous avons reçu les publications académiques des Universités de Bonn, Berlin, Breslau, Rostock, Goettingen, Iéna, Marbourg, Wurzburg, Munich, Fribourg, Koenigsberg, Heidelberg, Tübingen, Vienne, Bâle, Zurich, Helsingfors, Upsala, Lund, Christiania et Melbourne.

Le gouvernement de Prusse, celui de France, le gouvernement du Canada, la ville de Gand et celle de Hambourg nous ont envoyé quelques publications.

Nous avons reçu, en outre, les mémoires de la Société royale des Sciences de Liége, de la Société pour l'avancement des sciences en Angleterre, de l'Institut géologique de Vienne, de la Société des bibliophiles de Belgique, de la Société d'Emulation de Liége, de l'Académie impériale de Vienne et de l'Institut archéologique de Liége.

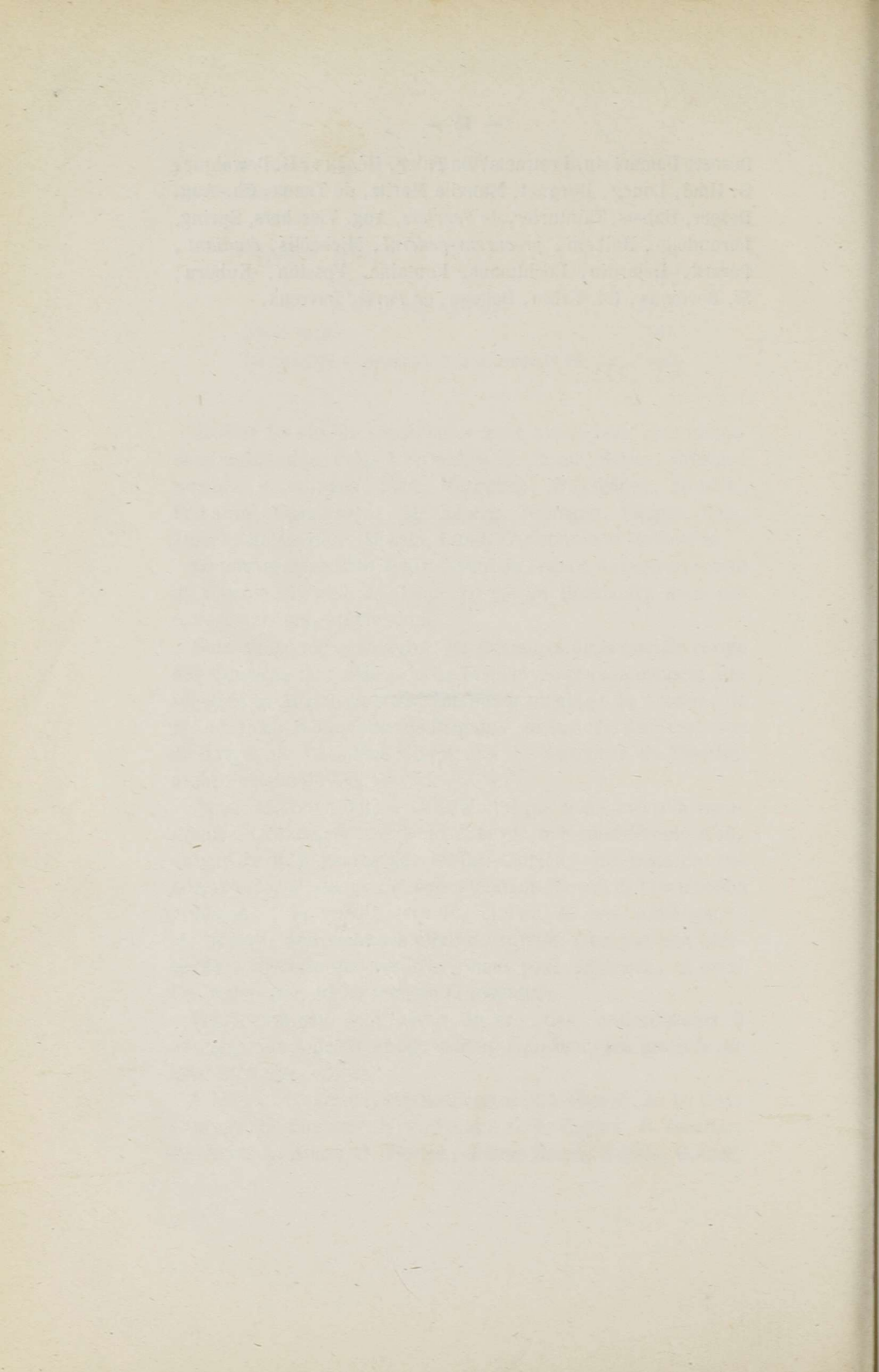
Parmi les dons faits à la Bibliothèque nous avons à mentionner spécialement un nouvel envoi très-considérable d'ouvrages de tous genres sur le Bas-Canada, qui nous ont été adressés par M. Chauveau, sur-intendant-général de l'Instruction publique, à Montréal, avec lequel l'un de nos professeurs, M. Le Roy, entretient des relations suivies. C'est par son obligeante entremise que ces livres nous sont parvenus, et nous l'en remercions ici au nom de l'Université.

Pour terminer nous avons encore des remerciements à adresser aux auteurs et aux éditeurs qui nous ont gratifiés de leurs ouvrages, savoir :

A MM. U. Capitaine, Martial, *avocat*, Ch. Horion, A. Le Roy, d'Otreppe de Bouvette, M. L. Polain, C. de Cuyper, E. Catalan, Frédéricx, A. Nihon, O. Merten, Pierre Beron, Nypels, Gloner,

Desoer, Demarteau, Festraets, De Thier, Hénaux, G. Dewalque,
G. Umé, Long, Borgnet, Manvila Maritz, de Theux, Ch.-Aug.
Desoer, Habets, Tainturier, *de Verviers*, Aug. Visschers, Spring,
Larondelle, Raikem, *procureur-général*, Michaëlis, *étudiant*,
Pérard, Dejardin, Lochtmans, Fontaine, Fossion, Kuborn,
St. Bormans, Ed. Urbin, Delesse, *de Paris*, Davreux.





ANNÉE ACADÉMIQUE 1867-1868.

AUTORITÉS ACADÉMIQUES.

Recteur et Président du Conseil :

M. G. DE CUYPER, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

Secrétaire du Conseil :

M. I. KUPFFERSCHLAEGER, professeur ordinaire à la Faculté des Sciences.

DOYENS DES FACULTÉS :

Faculté de Philosophie et des Lettres.

M. P. BURGGRAFF, professeur ordinaire.

Faculté de Droit.

M. V. THIRY, professeur ordinaire.

Faculté des Sciences.

M. E. C. CATALAN, professeur ordinaire.

Faculté de Médecine.

M. T. SCHWANN, professeur ordinaire.

CORPS ENSEIGNANT.

FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DES LETTRES.

Professeurs ordinaires.

A. BORNET (*quai d'Avroy, n° 36*): Histoire politique du moyen-âge. — Id., id. de la Belgique.

P. BURGGRAFF (*rue Louvrex, n° 109*): Littérature orientale, (hébreu et arabe). — Exercices philologiques et littéraires sur la langue grecque.

CH. LOOMANS (*rue Beeckman, n° 20*): Psychologie. — Morale. — Droit naturel ou Philosophie du droit.

A. TROISFONTAINES (*rue Courtois, n° 16*): Histoire politique de l'antiquité. — Antiquités romaines envisagées au point de vue des institutions politiques. — Antiquités romaines religieuses, militaires. — Antiquités grecques.

J. STECHER (*quai de Fragnée, n° 8*): Histoire de la littérature ancienne. — Histoire de la littérature française. — Style et rédaction.

A. LE ROY (*faubourg Saint-Gilles, n° 139*): Logique. — Métaphysique générale et spéciale. — Esthétique. — Archéologie.

N. SCHWARTZ (*rue Louvrex, n° 36*): Histoire de la philosophie ancienne et moderne.

Professeurs extraordinaires.

J. FIESS (*rue Féronstrée, n° 87*): Conservateur de la Bibliothèque de l'Université.

J. DELBOEUF (*rue Courtois, n° 26*): Littérature latine. — Littérature grecque. — Exercices philologiques et littéraires sur la langue latine.

Agrégé.

F. VAN HULST (*rue Rouveroy*): Littérature française.

FACULTÉ DE DROIT.

Professeurs ordinaires.

J. S. G. NYPELS (*quai de Fragnée, n° 94*) : Droit criminel. — Procédure civile.

V. THIRY (*rue Courtois, n° 20*) : Droit civil moderne. — Droit commercial.

J. G. MACORS (*rue Lowrex, n° 80*) : Introduction historique au cours de droit civil. — Droit public. — Histoire politique moderne. — Droit international.

TH. J. J. DE SAVOYE (*rue Courtois, n° 18*) : Exposé des principes généraux du Code civil. — Droit civil moderne.

F. MACORS (*rue Lowrex, n° 66*) : Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent). — Droit administratif.

ÉMILE DE LAVELEYE (*rue Courtois, n° 38*) : Économie politique. — Économie industrielle.

P. NAMUR (*rue Bassenge, n° 32*) : Encyclopédie du droit. — Histoire et institutes du droit romain.

C. MAYNZ (*quai du Commerce, n° 65*) : Pandectes.

FACULTÉ DES SCIENCES.

Professeur émérite.

M. GLOESENER (*rue des Augustins, n° 55*) : Physique mathématique.

Professeurs ordinaires.

TH. LACORDAIRE (*rue Ste-Marie, n° 24*) : Zoologie. — Anatomie comparée.

J. B. BRASSEUR (*rue de la Station, n° 22*) : Géométrie descriptive. — Mécanique appliquée aux arts.

J. P. CHANDELON (*rue Darchis, n° 14*) : Chimie inorganique. — Chimie industrielle inorganique. — Chimie inorganique approfondie.

A. C. DE CUYPER (*rue Louvrex, n° 40*) : Géométrie analytique. — Mécanique analytique. — Astronomie.

L. G. DE KONINCK (*rue Bassenge, n° 44*) : Chimie organique. — Chimie industrielle organique. — Chimie organique approfondie.

L. J. TRASENSTER (*quai de l'Industrie, n° 9*) : Statique et notions de dynamique. — Exploitation des mines.

C. E. CATALAN (*rue Nysten, n° 21*) : Haute algèbre. — Analyse supérieure (calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques.) — Probabilités.

IS. KUPFFERSCHLAEGER (*rue du Jardin Botanique, n° 18*) : Docimasia.

G. DEWALQUE (*rue Devant-la-Madeleine, n° 13*) : Minéralogie et géologie. — Paléontologie.

Professeurs extraordinaires.

ED. MORREN (*Boverie, n° 1*) : Botanique.

A. GILLON (*boulevard d'Avroy, n° 47*) : Métallurgie.

Chargés de cours.

J. P. SCHMIT, agrégé (*rue Louvrex, n° 115*) : Architecture industrielle.

N. G. FOSSION, agrégé (*Montagne S^{te}-Walburge, n° 130*) : Physiologie comparée.

L. PÉRARD, ingénieur honoraire des mines (*rue du S^t-Esprit, n° 81*) : Physique expérimentale. — Physique industrielle.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Professeurs ordinaires.

A. SPRING (*rue Beeckman, n° 32*) : Clinique interne. — Pathologie générale.

N. ANSIAUX (*rue Féronstrée, n° 32*) : Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques. — Bandages et appareils. — Pathologie chirurgicale (matières générales, y compris les maladies des os).

H. SAUVEUR (*boulevard de la Sauvenière, n° 32*) : Clinique interne.

T. SCHWANN (*quai de l'Université, n° 11*) : Anatomie humaine générale. — Physiologie humaine et physiologie comparée.

TH. VAUST (*place Saint-Jean, n° 5*) : Pharmacologie. — Thérapeutique générale, y compris la pharmaco-dynamique.

G. P. N. PÉTERS-VAUST (*rue Pont-d'Ile, n° 46*) : Pharmacie théorique et pratique.

J. H. BORLÉE (*rue Bertholet, n° 8*) : Pathologie chirurgicale (matières spéciales, y compris les maladies des yeux). — Clinique ophthalmologique. — Opérations chirurgicales.

H. HEUSE (*rue Saint-Remy, n° 19*) : Anatomie pathologique générale. — Hygiène publique et privée.

Professeur extraordinaire.

AD. WASSEIGE (*rue des Clarisses, n° 35*) : Théorie et pratique des accouchements.

Chargé de cours.

V. MASIUS, docteur en médecine (*rue Bassenge, n° 36*) : Anatomie humaine descriptive. — Démonstrations anatomiques.

PROFESSEURS ÉMÉRITES.

MM. J. P. X. WURTH.

CH. FRANKINET.

A. HENNAU.

J. H. BORMANS.

E. DUPONT.

Matières non comprises dans les Examens

BURGRAFF (P.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 h. (arabe); mardi, jeudi, samedi, 11 à 12 h. (hébreu).
***	Jours et heures à fixer ultérieurement.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
VAN HULST (F.), agrégé.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
LE ROY (A.), prof. ordin.	(Voir la Faculté de Droit.)	
MACORS (J. G.), prof. ordin.	(Idem.)	
DE LAVELLEVE (E.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, 3 à 4 h.	
LE ROY (A.), prof. ordin.	Jours et heures à fixer ultérieurement.	
TROISFONTAINES (A.), prof. ordin.		

FACULTÉ DE DROIT.

(Doyen : M. V. THIRY. — Secrétaire : M. F. MACORS.)

Matières de l'examen de Candidat.

MACORS (J. G.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 11 à 12 1/2 h.	Lundi, 11 à 12 1/2 h.
(Idem.)		
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.	Mardi, jeudi, 11 à 12 1/2 h.
NAMUR (P.), prof. ordin.	Mardi, 9 1/2 à 11 h.	Lundi, mercredi, vend., 9 1/2 à 11 h.
LOOMANS (Ch.), prof. ordin.	//	Mardi, jeudi, 9 1/2 à 11 h.

Matières du premier examen de Docteur.

MACORS (J. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
DE SAVOYE (Th. J. J.), prof. ord.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.	Lundi, mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.
DE LAVELLEVE (E.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vend., 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
MAVYZ (C.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	

Matières du second examen de Docteur.

NYPELS (J. S. G.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
(Idem.)	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.
THIRY (V.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 10 à 11 1/2 h.
(Idem.)	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 10 à 11 1/2 h.

Littérature orientale	
Littérature flamande	
Littérature française	
Archéologie	
Histoire politique moderne	
Economie politique	
Esthétique	
Antiquités romaines, religieuses, mili- taires, etc.	

Histoire politique moderne	
Introduction historique au cours de droit civil	
Exposé des principes généraux du Code civil	
{ Encyclopédie du droit	
{ Histoire et institutions du droit romain	
Droit naturel ou philosophie du droit	

Droit public interne	
Droit civil moderne	
Economie politique	
Pandectes	

Droit criminel	
Procédure civile	
Droit civil moderne	
Droit commercial	

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES. PREMIER SEMESTRE. SECOND SEMESTRE.	
Examen pour le grade de Docteur en sciences politiques et administratives.			
MM. Droit public interne Droit administratif. Economie politique. Droit international, législations politiques comparées (cours facultatif)	(Voir plus haut.) MACORS (F.), prof. ord. (Voir plus haut.) MACORS (J. G.), prof. ord.	Merc., vend., sam., 8 1/2 à 10 h.	Mercredi, samedi, 8 1/2 à 10 h. Jours et heures à fixer ultérieurement.
Examen de Candidat notaire.			
Droit civil. Cours spécial de notariat (lois organiques du notariat et lois financières qui s'y rattachent	(Voir les cours de la candidature du 1 ^{er} et du 2 ^e doctorat.) MACORS (F.), prof. ord.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.	Mardi, jeudi, 8 1/2 à 10 h.
FACULTÉ DES SCIENCES.			
(Doyen, M. E. C. CATALAN. — Secrétaire, M. Ed. MORREN.)			
Examen de Candidat en sciences naturelles.			
Psychologie Chimie inorganique. Chimie organique Physique expérimentale.	(Voir la faculté de philosophie et des lettres.) CHANDELON (J. T. P.), prof. ord. DE KONINGK (L. G.), prof. ord. PERARD (L.), ingén. honoraire des mines.	Mardi, jeudi, vendr., 11 à 12 3/4 h. Lundi, mercredi, samedi, 11 à 12 1/2 h. Mardi, merc., 11 à 12 1/2 h.; jeudi, 11 1/2 à 1. Lundi, vendr., sam., 11 à 12 1/2 à 1.

Botanique, anatomie et physiologie végétales, géographie des plantes et familles naturelles

Zoologie. { Animaux vertébrés
 Animaux invertébrés.

Minéralogie

MORREN (Ed.), prof. ext.

LACORDAIRE (Th.), prof. ord.

DEVALQUE (G.), prof. ord.

Mardi, mercredi, jeudi, 3 à 4 1/2 h.

Lundi, mercredi, 9 1/2 à 11 h.;
 vendredi, 9 à 10 h.

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.

Mercredi, jeudi, vendredi, 8 à
 9 1/2 h.

Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Examen de Candidat en sciences physiques et mathématiques.

(V. la faculté de phil. et des lettres.)

CATALAN (E. C.), prof. ord.

DE CUYPER (A. C.), prof. ord.

(Voir ci-dessus.)

TRASenster (L. J.), prof. ord.

BRASSEUR (J. B.), prof. ord.

CATALAN (E. C.), prof. ord.

(Voir ci-dessus.)

(Idem.)

Lundi, mercr., vendr., 8 1/2 à 10 h.

Mardi, vendredi, 3 à 4 h.

(Voir Cours des Ecoles spéciales.)

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.;

mercredi, 3 à 4 h.

Lundi, mercredi, vendredi, 8 à
 9 1/2 h.

Examen de Docteur en sciences naturelles.

DE KONINCK (L. G.), prof. ord.

CHANDELON (J. T. P.), prof. ord.

LACORDAIRE (Th.), prof. ord.

Fossion (N. G.), agrégé.

(Voir ci-dessus.)

Lundi, 3 à 4 h.

Mardi, mercredi, vendredi, 10 1/2
 à 12 h.

Lundi, merc., vend., 8 1/2 à 9 1/2 h.

Lundi, merc., vend., 9 1/2 à 11 h.

Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Chimie organique approfondie

Chimie inorganique approfondie

Anatomie comparée

Physiologie comparée.

Anatomie et physiologie végétales, géogra-
 phie des plantes et familles naturelles.

Minéralogie

Géologie

Astronomie physique

Calcul différentiel et calcul intégral

Chimie inorganique

Minéralogie

Chimie organique approfondie

Chimie inorganique approfondie

Anatomie comparée

Physiologie comparée.

Anatomie et physiologie végétales, géogra-
 phie des plantes et familles naturelles.

Minéralogie

Géologie

Astronomie physique

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.
		PREMIER SEMESTRE. SECOND SEMESTRE.
<p align="center">Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.</p>		
	MM.	
Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.	CATALAN (E. C.) prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
Mécanique analytique	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2.
Physique mathématique	GLOSENER (M.), prof. émérite.	Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
Astronomie	DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.	(Voir ci-dessus.)
		Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
		Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2.
		Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
<p align="center">COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.</p>		
	Enseignement préparatoire.	
	(Voir ci-dessus.)	
	(Idem.)	
	(Idem.)	
	(Idem.)	
	(Idem.)	
	(Idem.)	
	(Idem.)	
	(Idem.)	
	BRASSEUR (J. B.), prof. ordin.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
	TRASENSTER (L. J.), prof. ordin.	Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
	STECHEE (J.), prof. ordin.	Mardi, mercredi, il à 12 h.

DÉSIGNATION DES COURS.

NOMS

DES PROFESSEURS.

JOURS ET HEURES.

PREMIER SEMESTRE.

SECOND SEMESTRE.

Examen de Docteur en sciences physiques et mathématiques.

MM.

Analyse supérieure, calcul intégral, calcul aux différences, calcul des variations, fonctions elliptiques. — Probabilités.
 Mécanique analytique
 Physique mathématique
 Astronomie

CATALAN (E. C.) prof. ordin.
 DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.
 GLOSENER (M.), prof. émérite.
 DE CUYPER (A. C.), prof. ordin.

Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
 Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2.
 Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.
 (Voir ci-dessus.)

Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
 Lundi, mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2.
 Mercredi, vendredi, 3 à 4 1/2 h.

COURS DES ÉCOLES SPÉCIALES.

Enseignement préparatoire.

(Voir ci-dessus.)

(Idem.)
 (Idem.)
 (Idem.)
 (Idem.)
 (Idem.)
 (Idem.)

BRASSEUR (J. B.), prof. ordin.

TRASENSTER (L. J.), prof. ordin.

Jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.

Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
 Mardi, mercredi, il à 12 h.

Haute algèbre et géométrie analytique des trois dimensions
 Calcul différentiel et calcul intégral
 Mécanique analytique
 Chimie inorganique
 Chimie organique
 Physique
 Astronomie et éléments de géodésie
 Géométrie descriptive
 Applications de la géométrie descriptive à la coupe des pierres, à la charpente, à la perspective et aux ombres.
 Statique élémentaire et principes de dynamique
 Style et rédaction

Enseignement spécial.

Mécanique appliquée	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.	Mercredi, vendredi, 8 à 9 1/2 h.
Chimie industrielle inorganique.	Jeu. vendr., sam., 9 1/2 à 11 h.	Jeu. vendr., sam., 9 1/2 à 11 h.
Id. organique	• • • • •	• • • • •
Minéralogie	Lundi, mardi, mercr., 11 1/2 à 1 h.	• • • • •
Géologie	Jeu. vendr., sam., 11 1/2 à 1 h.	Jeu. vendr., sam., 8 à 9 1/2 h.
Exploitation des mines.	Lundi, mardi, mercredi, jeu. di,	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h.
Physique industrielle	samedi, 8 à 9 1/2 h.	Mardi, mercredi, jeudi, 11 1/2 à 1 h.
Métallurgie	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.	Mardi, jeudi, samedi, 9 1/2 à 11 h.
Docimasie.	Mardi, jeudi, samedi, 3 à 4 1/2 h.	Mardi, jeudi, samedi, 7 à 8 h.
Architecture industrielle	Mercredi, 3 à 4 h.	• • • • •
Economie industrielle	• • • • •	• • • • •

Matière non comprise dans les Examens.

Paléontologie.	DEVALQUE (G.), prof. ord.	Jours et heures à fixer ultérieurement.
------------------------	---------------------------	---

FACULTÉ DE MÉDECINE.

(Doyen, M. F. SCHWANN. — Secrétaire, M. A. WASSEIGE.)

Matières de l'examen de Candidat en médecine, en chirurgie et en accouchements.

Anatomie humaine générale.	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mercredi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
Anatomie, humaine descriptive.	MASius (V.), doct. en méd.	Mardi, mercr., jeudi, vendr. sam., 10 à 11 h.
Physiologie humaine et physiologie comparée dans ses rapports avec la première.	SCHWANN (T.), prof. ord.	Mardi, vendr., 11 1/2 à 1 h.
(Idem.)	FOSsion (N. G.), agrégé.	(Idem.)
Éléments d'anatomie comparée.	LACORDAIRE (Th.), prof. ord.	• • • • •
Pharmacologie, y compris les éléments de pharmacie	VAUsT (Th.), prof. ord.	• • • • •
Démonstrations anatomiques (dissections).	MASius (V.), doct. en médecine. (Assisté par le prosecteur.)	Tous les jours.
		Jeu. di, samedi, 10 1/2 à 12 h.
		(Idem.)
		Lundi, mercr., vendr., 10 1/2 à 12 h.
		Lundi, mercr., vendr., 3 1/2 à 5 h.
		Mardi, mercr., jeu. di, vendredi, samedi, 9 à 10 h.

DÉSIGNATION DES COURS.	NOMS DES PROFESSEURS.	JOURS ET HEURES.	
		PREMIER SEMESTRE.	SECOND SEMESTRE.
Matières du premier examen de Docteur.			
Pathologie générale. Thérapeutique générale, y compris la pharmacodynamique. (Pathologie et thérapeutique spéciales des maladies internes, y compris les maladies des femmes et des enfants, celles de la peau et les maladies syphilitiques. (Cours de 2 ans) Anatomie pathologique.	MM SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, mercredi, vend., 5 à 6 1/2 h.
	VAUST (Th.), prof. ordinaire.	Id. id. 3 1/2 à 5 h.
(Ce cours est donné par M. H. Heuse.)		Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 11 1/2 à 1 h.
HEUSE (H.) prof. ordinaire.		Lundi, mercr., vendr., 2 1/2 à 3 1/2 h.
Matières du deuxième examen de Docteur.			
PATHOLOGIE { 1 ^o Matières générales, y compris les maladies des os. CHIRURGICALE: { 2 ^o Matières spéciales, y compris les maladies des yeux. Théorie des accouchements. Hygiène publique et privée. Médecine légale, y compris la toxicologie.	ANSIAUX (N.), prof. ordinaire.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.	Mardi, vendredi, 10 à 11 h.
	BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire.	Lundi, 12 à 1 h.; mercredi, vendredi, 11 1/2 à 1 h.	Mardi, jeudi, samedi, 2 1/2 à 4 h.
	WASSEIGE (A.), prof. extraordinaire. HEUSE (H.), prof. ordinaire.

Matières du troisième examen de Docteur.

SAUVEUR (H.), prof. ordinaire. SPRING (A.), prof. ordinaire.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h. Mardi, jeudi, sam., 7 1/2 à 9 h.	Lundi, merc., vend., 7 1/2 à 9 h. Mardi, jeudi, samedi, 7 1/2 à 9 h.
ANSLAUX (N.), prof. ordinaire. WASSEIGE (A.), prof. extraord.	Lundi, merc., jeudi, sam., 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h. Cette clinique se fera à la Maternité pendant toute l'année aux heures à déterminer selon l'occurrence.	Lundi, merc., jeudi, samedi, 9 à 10 1/2 h.; mardi, vend., 9 à 10 h.
BORLÉE (J. A.), prof. ordinaire. (Idem.)	Lundi, jeudi, samedi, 10 1/2 à 11 1/2 h.	Lundi, jeudi, sam., 10 1/2 à 11 1/2 h. Mardi, 12 à 1 h.; mercredi, vend., 11 1/2 à 1 h.

Examen de pharmacien.

PÉTERS-VAUGR (G. P. N.), prof. ord. Supplée par M. Van Aubel dans la partie non clinique du cours.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h. Id. Id. Id. 9 1/2 à 12 h.	Mardi, jeudi, samedi, 8 à 9 1/2 h. Id. Id. Id. 9 1/2 à 12 h.
---	---	---

Matière non comprise dans les Examens.

Jours et heures à fixer ultérieurement.

Clinique interne.
Idem.
Clinique externe, y compris la clinique des maladies syphilitiques; bandages et appareils
Clinique obstétricale
clinique ophthalmologique
Opérations chirurgicales

Pharmacie théorique, y compris l'histoire des drogues et des médicaments, leurs altérations et leurs falsifications, les doses *maxima* auxquelles on peut les administrer
Pharmacie pratique, y compris les opérations toxicologiques.

Encyclopédie et histoire de la médecine. |

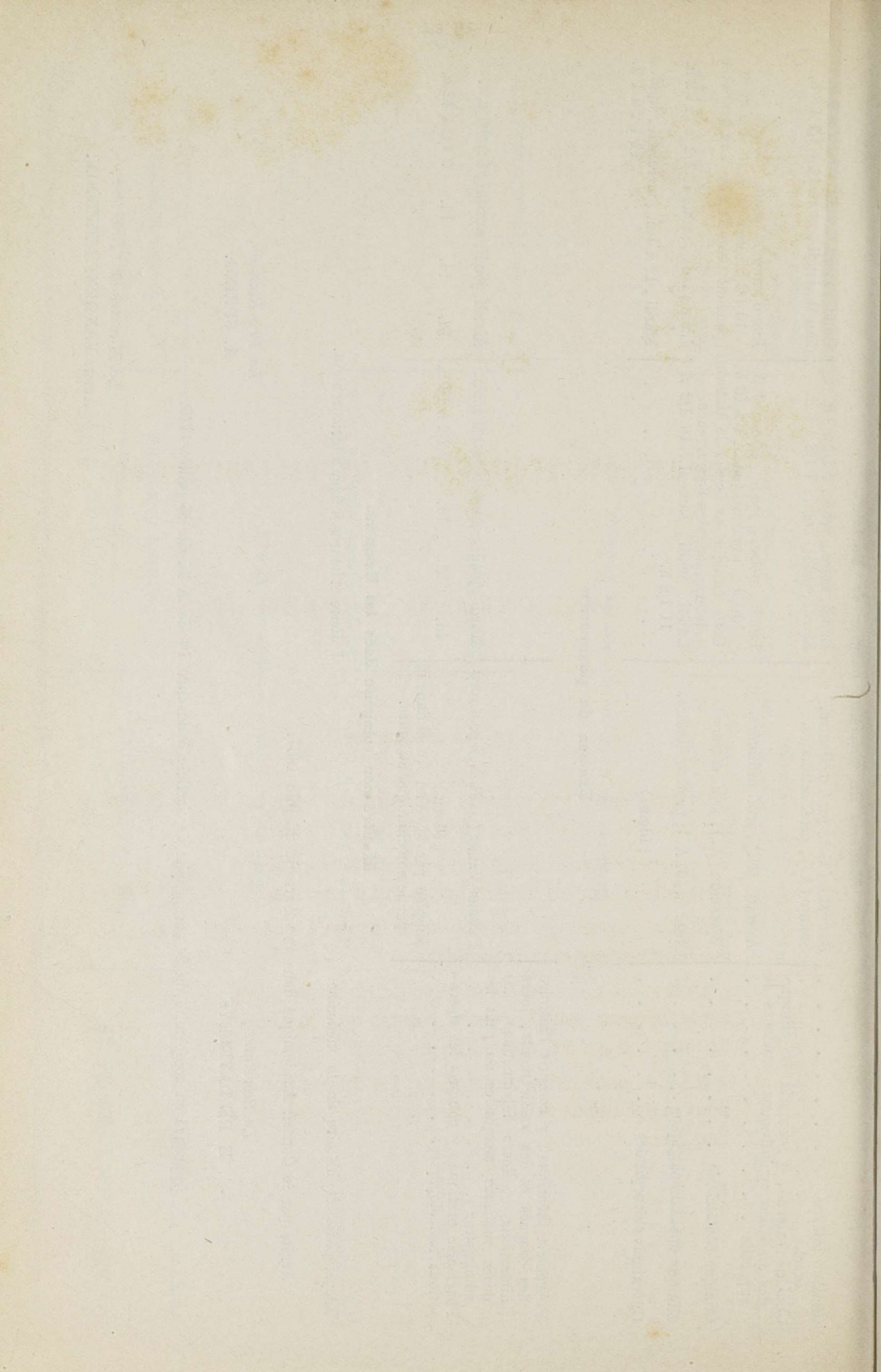
Arrêté par le Conseil Académique dans sa séance du 26 juin 1867.

Le Secrétaire,
E. DE LAVELEYE.

Le Pro-Recteur,
A. SPRING.

Approuvé en conformité du 2^e paragraphe de l'article 5 du titre 1^{er} de la loi du 15 juillet 1849.

Le Ministre de l'Intérieur,
ALPH. VANDENPEREBOOM.



EXTRAIT
DES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES
SUR
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,

CONCERNANT :

1^o LES INSCRIPTIONS.

Chaque élève doit prendre annuellement une in- Art. 18 de la loi.
scription ; le droit d'inscription est de 15 francs.

Le recteur inscrit lui-même les étudiants au rôle ; Art. 28
il les éclaire sur les devoirs qu'ils ont à remplir. du règlement.

L'élève, avant son inscription, s'engage à obser- Art. 19 de la loi.
ver les règlements universitaires.

L'étudiant porté au rôle prend une inscription générale pour tous les cours relatifs aux matières de l'examen qu'il a l'intention de subir.

Il paie, pour cette inscription, 250 francs par an pour la Faculté de droit, et 200 francs pour les autres Facultés.

Toutefois, l'inscription sera aussi de 250 francs pour les cours de l'examen de candidature en philosophie et lettres.

Le gouvernement, sur l'avis de la Faculté, peut autoriser l'inscription isolée à certains cours. Il fixe, dans ce cas, le taux des rétributions.

Art. 1^{er} de l'arrêté du 30 novembre 1849. Les inscriptions à certains cours spéciaux ou isolés dans les Universités de l'État sont réglées de la manière suivante :

a. Inscriptions aux cours isolés :

1^{re} catégorie. Pour la Faculté de droit, 80 francs ; pour les autres Facultés, 60 francs.

2^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 50 francs ; pour les autres facultés, 40 francs.

3^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 40 francs ; pour les autres Facultés, 30 francs.

4^e catégorie. Pour la Faculté de droit, 30 francs, pour les autres Facultés, 20 francs.

b. Inscriptions des élèves en pharmacie :

1^o Pour les cours de la candidature en pharmacie, 150 francs.

2^o Pour les leçons relatives à l'obtention du titre de pharmacien, 60 francs.

c. Inscriptions des élèves pour le notariat :

Pour tous les cours qui se rattachent au notariat et au droit civil moderne, 250 francs.

d. Inscriptions des aspirants au doctorat en sciences politiques et administratives :

1^o Pour les candidats en droit, 150 francs.

2^o Pour les docteurs en droit, 80 francs.

Arrêté ministériel du 18 novembre 1850. Les inscriptions à payer par les élèves des Écoles spéciales des arts et manufactures et des mines sont fixées ainsi qu'il suit :

- a. Division des arts et manufactures ;
200 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 3^e à la 4^e ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les manipulations chimiques, et 20 francs pour les cours de dessin de chacune des quatre années d'études.

b. Section des élèves mécaniciens :

- 150 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 1^{re} à la 2^e année d'études ,
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de passage de la 2^e à la 3^e année ;
100 francs pour les cours relatifs à l'examen de sortie.

Les élèves paieront en outre 20 francs pour les cours de dessin de chacune des trois années d'études.

c. École préparatoire des mines et école d'application : Arrêté ministériel du 26 novembre 1849.

- | | |
|--|---------|
| 1 ^{re} année d'études, y compris le dessin, | 220 fr. |
| 2 ^e année d'études, y compris le dessin et les manipulations, | 240 id. |
| 3 ^e année d'études, y compris le dessin, | 120 id. |
| 4 ^e année d'études, id. | 120 id. |
| 5 ^e année d'études, id. | 120 id. |

L'étudiant qui a payé une inscription annuelle Art. 20 de la loi.
peut suivre, pendant plusieurs années, les cours pour lesquels cette inscription a été prise.

L'année académique est divisée en deux semestres : Art. 1^{er}
du règlement.
le premier commence le premier mardi d'octobre,
et le deuxième, le dernier lundi de février.

2^o LA FRÉQUENTATION. — DES VACANCES.

- Art. 2 de la loi. Nul n'est admis aux leçons académiques que sur l'exhibition d'une carte délivrée par le receveur de l'Université.
- Art. 36
du règlement. Le receveur délivre des quittances aux étudiants ; il est tenu d'avoir son bureau à l'Université.
- La quittance du receveur ne sera considérée comme carte d'admission qu'après avoir été visée par les professeurs auxquels l'élève lui-même l'aura présentée.
- Art. 5 de la loi. La durée des cours est déterminée par le gouvernement, de telle sorte que les élèves n'aient pas plus de trois heures de leçons par jour, non compris les cliniques et les exercices pratiques.
- Les programmes des cours sont soumis à son approbation.
- Art. 8
du règlement. Les professeurs ou agrégés ont la police de leur classe ; ils ont le droit de faire des admonitions aux élèves, et même de faire sortir ceux qui trouble-
raient l'ordre.
- Art. 9
du règlement. Les élèves sont tenus de fréquenter assidûment les cours dont l'objet fait partie de l'examen auquel ils se préparent.
- Les professeurs s'assurent de la présence des élèves par appel nominal ou autrement.
- Tous les trois mois, ils signalent au recteur ceux qui ont fait de fréquentes absences.
- Art. 10 idem. Quand un élève suit irrégulièrement un ou plusieurs cours, ses parents en sont informés par le recteur.
- Art. 11 idem. Les professeurs et agrégés peuvent interroger leurs élèves oralement, ou par écrit, à l'effet de constater leurs progrès.
- Art. 23 de la loi. Il y a annuellement deux vacances : l'une du premier samedi d'août au premier mardi d'octobre ;

l'autre du jeudi qui précède le jour de Pâques jusqu'au deuxième mardi qui le suit.

Outre les vacances ordinaires déterminées par la loi, les cours des Universités vaquent aux jours ci-après indiqués : Art. 7
du règlement.

Le 1^{er} et le 2 janvier ;

Le lundi et le mardi du carnaval ;

Le jour de l'Ascension ;

Le jour de la Pentecôte ;

Le jour de la Fête-Dieu ;

Le 21 juillet, jour anniversaire de l'inauguration du Roi et de l'acceptation de la Constitution ;

Le 1^{er} et le 2 novembre ;

Le 15 novembre, fête patronale du Roi ;

Du 25 au 31 décembre.

3^o LES MESURES D'ORDRE INTÉRIEUR.

Le recteur a la direction supérieure de la police académique. Art. 29.
du règlement.

Il surveille la conduite des étudiants.

Le recteur peut, dans tous les cas où il le juge utile, appeler, devant lui ou devant le collège des assesseurs, tout étudiant pour lui faire des observations ou admonitions.

Les seules peines académiques sont : Art. 24 de la loi.

Les admonitions ;

La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux. Le terme de la suspension ne peut excéder un mois ;

L'exclusion de l'Université.

La première peine peut être prononcée par le recteur ; les deux autres par le Conseil académique.

Pour l'exclusion de l'Université, il faut la majorité des deux tiers des voix; dans ce cas, une copie du procès-verbal motivé est adressée au gouvernement et à l'élève exclu.

Chaque Université de l'État a le droit de refuser l'inscription de l'élève exclu par l'autre Université.

L'élève accusé est toujours préalablement appelé ou entendu.

4^o LES MOYENS D'ENCOURAGEMENT ET LES BOURSES.

Art. 39 de la loi nouvelle. Huit médailles en or, de la valeur de 100 fr., pourront être décernées chaque année, par le gouvernement, aux élèves belges, quel que soit le lieu où ils font leurs études, auteurs des meilleurs Mémoires en réponse aux questions mises au concours.

Les élèves étrangers qui font leurs études en Belgique sont admis à concourir.

La forme et l'objet de ces concours sont déterminés par les règlements.

Art. 40 idem. Soixante bourses de 400 francs peuvent être décernées annuellement par le gouvernement à de jeunes Belges peu favorisés de la fortune et qui, se destinant aux études supérieures, font preuve d'une aptitude dûment constatée.

Elles sont décernées ou maintenues sur l'avis du jury d'examen.

Art. 41 idem. Ces bourses sont conférées par arrêté royal; il en sera fait une application plus spéciale à l'étude de la médecine.

Art. 42 idem. Six bourses, de 1,000 francs par an, peuvent être décernées annuellement par le gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des Belges qui ont obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers.

Ces bourses sont données pour deux ans et réparties de la manière suivante : deux pour des docteurs en droit et en philosophie et lettres, et quatre pour des docteurs en sciences et en médecine.

Celles qui n'ont point été conférées une année peuvent l'être l'année suivante.

Les demandes en obtention de bourses, faites par des élèves qui sont déjà inscrits à une Université ou qui indiquent dans leurs requêtes l'Université dont ils veulent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des jurys combinés respectifs.

Art. 48
du règlement.

Les demandes faites par des jeunes gens qui ne suivent les cours d'aucun établissement d'enseignement supérieur ou qui n'indiquent pas dans leurs requêtes l'Université dont ils entendent suivre les cours, sont renvoyées à l'avis des sections respectives du jury central.

Toute demande en obtention de bourses doit être accompagnée d'un certificat délivré par l'autorité communale du lieu du domicile de l'aspirant, et constatant que lui ou ses parents sont peu favorisés de la fortune. L'aspirant doit également faire constater son aptitude, au moyen de certificats délivrés par les professeurs dont il a fréquenté les leçons et au moyen d'autres preuves, s'il en a.

Art. 41
du règlement.

Dans le cas où il jouirait de quelque bourse de fondation, il est tenu d'en faire la déclaration.

Indépendamment des propositions que chaque jury peut faire au gouvernement, en vertu de l'article 42 de la loi, les requêtes que les docteurs reçus *avec la plus grande distinction* adresseront directement au gouvernement, à l'effet d'obtenir des bourses de voyage, seront soumises à l'un des jurys.

Art. 42
du règlement.

Pour les doctorats auxquels on n'arrive qu'après

plusieurs épreuves, sont considérés comme ayant été reçus avec la plus grande distinction, savoir :

En droit :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des deux épreuves, et la distinction à l'autre :

En médecine :

Les docteurs qui ont obtenu la plus grande distinction à l'une des trois épreuves, et la distinction à chacune des deux autres.

DISPOSITIONS SPÉCIALES

Concernant la délivrance des certificats institués par l'art. 7 de la loi du 1^{er} mai 1857 et l'art. unique de la loi du 30 juin 1865.

Délibération du
Conseil académique
du 24 novembre
1865.

ART. 1^{er}. Le certificat de fréquentation d'un cours universitaire, avec assiduité et avec fruit, ne sera délivré qu'à l'élève qui, après avoir suivi ce cours assidûment, justifiera, dans un examen sommaire, en avoir retiré du fruit.

ART. 2. Cet examen se fera par le professeur compétent dans une des salles de l'Université.

Il sera public, et, autant que possible, annoncé par affiche *ad valvas*, au moins trois jours d'avance.

Il ne durera que le temps jugé nécessaire par le professeur pour qu'en le combinant avec ses autres éléments d'appréciation, il ait la conviction que l'élève satisfait aux prescriptions de la loi.

ART. 3. Chaque professeur que la chose concerne fera connaître en temps opportun l'époque à partir de laquelle les élèves pourront se faire inscrire pour subir l'examen sommaire.

Il fixera le jour et l'heure de chaque examen.
